

Compte-rendu du collège ingénierie du mardi 18 novembre 2025

Etaient présents :

Sandrine AUGY	ABO ERG
Yves GUELORGET	ANTEA Group
Nicolas BOUCHERY	APAVE
Julie ZMIJEWSKI	ARTELIA
Olivier SIBOURG	BUREAU VERITAS
David POULIQUEN	DEKRA
Nicolas PLANEL	DIE Remédiation
Véronique LAGNEAU	FONDASOL
Ingrid HAMON	GINGER BURGEAP
Maxime ELLUIN	IDRA
Pauline LANDELLE	SEREA
Anaïs SALOMONE	SEREA
Virginie LACOUR	INOVADIA
Damien FAISAN	SOCOTEC
Marine COLINEAUX PLO	SOCOTEC
Nicolas FOURAGE	SOCOTEC
Sylvain BERGERONNEAU	SOLER IDE
Nathalie CORDONNIER	SUEZ CONSULTING
David HIEZ	TAUW
Pierre SAUTOUR	TELL US
Marie DUCLOS	UPDS

1. Adoption du compte-rendu du collège ingénierie du 16 septembre 2025

Cf. Diaporama en annexe

Le compte-rendu du collège ingénierie du 16 septembre est adopté.

2. Certification des foreurs : projet de guide de l'auditeur.

Cf. Diaporama en annexe

NFO a présenté l'état d'avancement du projet de guide de l'auditeur associé à la future certification des foreurs. Ce guide sera cité dans l'arrêté en préparation et jouera un rôle essentiel pour harmoniser les pratiques, structurer les audits et accompagner les entreprises dans leur démarche de conformité.

La certification sera portée au niveau du SIREN (niveau entreprise) et non du SIRET (niveau agence) de l'entreprise, afin qu'elle soit attribuée à l'entreprise dans son ensemble. Elle reposera sur trois modules : tout forage d'eau, SSP et piézomètres, chacun comprenant des exigences adaptées au périmètre technique concerné.

Le dispositif de certification prévoit une phase initiale, suivie d'un cycle de renouvellement de quatre ans, avec audits de chantier et vérification de références. Les entreprises devront présenter régulièrement des références de sondages ou forages, ce qui limite les dérives, notamment le risque d'entreprises certifiées ne réalisant aucune prestation par elles-mêmes. Dans le même esprit, plusieurs exigences techniques (compétences du personnel, matériel minimal requis, prescriptions spécifiques selon les modules) sont en cours de définition, ainsi que des grilles de contrôle adaptées.

Lors du dernier GT consacré au guide de l'auditeur, le GT a principalement travaillé sur la sous-traitance : opposition du BRGM au 100 % sous-traitance, nécessité d'exiger des sous-traitants certifiés sur le même module, et examen de différentes options pour limiter la sous-traitance (plafonds %, compatibilité des modules).

Remarques du collège ingénierie : Les adhérents ont convergé vers une autre solution : exiger que les références auditées soient réalisées en propre par l'entreprise certifiée. Cette approche permet mécaniquement d'empêcher le 100% sous-traitance, tout en préservant une certaine souplesse nécessaire aux entreprises, notamment celles disposant d'un parc matériel limité ou intervenant sur de larges territoires.

Action : NFO transmet cette proposition au GT.

3. Elaboration d'une fiche pratique sur les coûts à intégrer dans le bilan coûts/avantages.

Cf. Diaporama en annexe

MDU a présenté l'état d'avancement des travaux visant à élaborer une fiche pratique regroupant l'ensemble des coûts à considérer dans un bilan coûts/avantages. L'objectif est de disposer d'un document, partagé par la profession, permettant d'identifier les postes de coûts pertinents dans le BCA.

Les premiers échanges du GT ont permis de rappeler que le bilan coûts/avantages n'a pas vocation à définir le coût global d'un projet, mais bien à comparer objectivement plusieurs options de gestion, en intégrant à la fois les aspects techniques, environnementaux et économiques. Il a été souligné que l'important est de clarifier ce que chaque scénario inclut ou exclut (par exemple : prise en compte ou non de la compaction d'un remblai, d'une démolition nécessaire ou de la reconstitution des caractéristiques géomécaniques d'un terrain). Certains coûts, bien que non chiffrés directement par l'ingénierie SSP, doivent être identifiés comme indispensables pour réaliser une comparaison fiable.

Remarques du collège ingénierie : Les adhérents ont insisté sur l'importance de définir clairement le périmètre qui relève de la prestation SSP et ce qui doit être demandé au maître d'ouvrage ou à d'autres intervenants. Ils ont rappelé que certaines prestations (ex. coût de démolition, soutènement de fouille, renforcement géotechnique, reconstruction) conditionnent directement le choix d'une option de gestion, et doivent donc figurer dans la fiche comme postes à intégrer ou à exclure selon les cas.

Le collège a également mis en avant la nécessité d'une fiche suffisamment complète pour éviter les oublis récurrents qui faussent les bilans coûts/avantages ou génèrent des incompréhensions avec les MOA. Les membres ont validé l'idée d'une liste large et modulable.

De plus, les échanges ont souligné qu'il est indispensable que la fiche soit relue et validée par le collège travaux, afin de confirmer que les postes listés reflètent bien la réalité terrain et identifier les éventuels oublis.

Action :

- MDU fera relire la fiche au collège travaux lors de la prochaine réunion du collège travaux.

4. Réflexion sur la création d'un outil méthodologique pour évaluer le passif environnemental

Cf. Diaporama en annexe

Ce sujet était apparu l'année dernière en collège ingénierie. Le groupe a exploré l'idée de créer un outil méthodologique d'évaluation du passif environnemental, en discutant des paramètres à considérer (temporalité, spatialité, contamination, impacts physiques, biodiversité, services écosystémiques). Mais les adhérents ont mis en évidence des difficultés méthodologiques : quantification et monétisation des impacts, articulation avec les usages, prise en compte des restrictions d'usage et de leurs effets potentiels sur la valeur foncière, ainsi que les limites juridiques et l'absence de référentiels harmonisés.

Les échanges ont montré que si le besoin peut émerger dans certains contextes (notamment en due diligence), la construction d'un outil fiable nécessiterait d'aborder des domaines dépassant le périmètre SSP (évaluation immobilière, économie des écosystèmes, analyse foncière).

Décision :

- Le collège ingénierie considère que le sujet est pertinent mais trop peu mature et trop complexe pour lancer dès maintenant un groupe de travail dédié ou développer un outil opérationnel. Il est donc décidé de mettre le sujet en veille, de suivre l'évolution des pratiques (MOA, investisseurs, réglementation) et de réexaminer l'opportunité d'avancer lorsque les besoins seront mieux définis et partagés.

5. Prochaine réunion

**Prochaine réunion le mardi 20 janvier 2026 de 14h à 15h30
en présentiel à Paris**